

## THE RED HOT-ROC



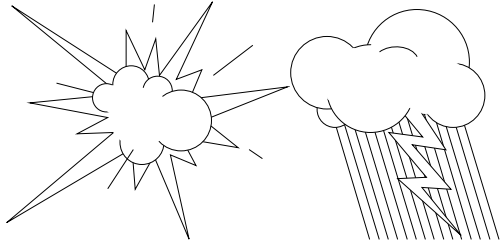
NEWS PEPPERS

**SEPTEMBRE 2020**

**Sommaire :**

Edito du Président  
Brèves de comptoir  
Topos  
Liste des adhérents  
Lettre et documents de la FFME





## **L'EDITO du Président :**

Comme chaque année, le journal de septembre étant consacré aux renouvellements d'adhésions, il me faut annoncer l'augmentation de cotisation  $\Delta$  ... En 2021 ce sera 3 € sur la licence adulte (qui passe de 72€ à 75€) ... un peu moins sur la licence jeune (qui passe de 50€ à 52€) et sur la licence famille (de 35€ à 37€) ! Le prix de la carte membre simple baisse et passe de 40€ à 30€.

La raison étant les augmentations plus faibles que l'an dernier : Le national n'a pas augmenté, la Ligue (+ 0,50€) et le CT69 (+ 0,25€).

Par contre l'assurance RC augmente de 1,50€ ! Plus d'infos à ce sujet dans les brèves

Ça y est, les identiques premières lignes de mon édito, telle qu'elles paraissent depuis plus de 20 ans sont passés!

*Essayons à présent de faire du neuf!*

Des adhérents se positionnent contre l'adhésion à la fédération car ils ne cautionnent pas les orientations FFME (pro compétitions, c'est indéniable).

Je peux comprendre cette critique du format olympique style singes sauteurs, car moi aussi je ne suis pas un passionné de compétition sur résine.

Mais j'estime que la jeunesse désire cette orientation et donc je trouve logique d'adhérer au projet en contribuant!

Chaque fédération sportive doit dépenser de l'argent pour les compétiteurs (entraîneurs et déplacements) et ces dépenses sont assurées par les cotisations des inactifs ... ça me paraît être le sens du partage!

Par contre ce qui motive beaucoup à abandonner la FFME, c'est l'affaire de l'abandon des conventions par le national, vote effectué en catimini sans consulter la base, durant le confinement ! Mais ensuite validé en AG à 63%! Conventions qui permettaient un libre accès aux falaises ! Un temps le non renouvellement du club a été envisagé, un dossier dans les brèves explique notre position, qui prône néanmoins de continuer dans le giron fédéral tout en acceptant que certains adhèrent en membre simple de l'association, même si pour rester dans la légalité des statuts nous devons créer une section dédiée à ses membres non FFME ... C'est la raison de la baisse de la cotisation membre.

J'ai quand même fait un comparatif entre FSGT, FFCAM et FFME ... pas simple et ça n'a pas l'air moins cher si on veut une assurance correcte ... le CAF il faudrait abandonner notre identité (obligatoire de se nomme Club Alpin Français de qq part ! Pour cette raison ... ce serait alors sans moi!

Pour diminuer le coût de l'adhésion, ceux qui prennent l'assurance vieux campeur peuvent cotiser uniquement RC (4,50€)... tarif 2021: 67€ (licence adulte) au lieu de 75€

*Et comme chaque année la conclusion ...*

Hot Roc reste ... un petit club, qui aux sources de sa création en 1986, regroupait déjà, des passionnés de l'escalade en falaise, désireux de participer à leur entretien et leur développement ... 24 ans que j'écris cela et ça marche toujours!

Le topo du Bugey 2020, se vend bien et assure les frais liés à l'équipement et l'entretien des falaises, une bonne chose!

Bruno FARA



## VIE DU CLUB ...

*Ce petit journal, est destiné à vous informer aussi bien de la vie du club que de la vie fédérale.*

### **✚ IMPORTANT cette année (comme depuis neuf ans ... retraite oblige)**

*Le Président devant quitter la France du 23 septembre au 15 octobre, **PENSEZ A RENVOYER LES BULLETINS avant le 23 septembre** afin qu'il puisse saisir les licences dans le système fédéral avant son départ. Pour ceux qui retardent l'envoi d'un chèque pour des raisons d'été festif ayant coïncé leurs finances ... qu'ils se rassurent, il sera posé en banque fin novembre !*

**✚** *Vous trouverez en annexe : La liste de tous les membres de Hot-Roc. Que ceux qui découvrent une erreur dans ce listing nous préviennent... **TRES IMPORTANT ! Afin de pouvoir tenir la liste à jour, si vous possédez un Email (ou si le vôtre a changé), informez-nous par un message ([hotroc@free.fr](mailto:hotroc@free.fr)).***

**✚** *Nous étions **69 adhérents pour la saison 2020**, voir la liste (contre 68 en 2019, 71 en 2018, 69 en 2017, 68 en 2016, 65 en 2015 et 2014, 63 en 2013, 58 en 2012, 53 en 2011) ... Nous sommes donc stables. Il est important d'essayer de rester un club supérieur à 50 adhérents (limite de qualif ... pour être représenté aux votes du Comité Directeur). Ces dernières années l'adhésion des petits enfants de certains adhérents a compensé les départs des adultes ... un exemple à suivre ! Mais les récentes prises de positions de la FFME vont sans doute décourager certains ... nous ferons avec !*

**✚** *La réalisation (impression et postage) de ce journal de septembre étant financièrement lourde pour le club, il a été décidé en 2018 de l'envoyer en format dématérialisé (pdf) que vous pouvez lire ou imprimer à votre convenance (il sera aussi en ligne sur le site du club). Nous continuons donc cette formule*

**✚** *Conséquence ... Seuls les formulaires de renouvellements, (jointes les années précédentes au journal), avec la feuille de calcul imprimée au verso, sont à présent envoyés. Ils sont simples à utiliser ... même les moins organisés devraient pouvoir retourner au club leur adhésion dans les délais ! **Pensez bien à vérifier votre Email (ou le numéro de portable si vous n'avez pas de PC)** car vous recevrez votre adhésion par ce biais. Essayez de faire attention en remplissant le document de calcul ... chaque année je dois renvoyer des chèques car le calcul s'avère faux !*

### **✚ Mauvais point ... l'inscription est une usine à gaz !**

*Les documents spécifiques à l'assurance sont à télécharger ...*

*<https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2020/07/2021-notice-assurance-pack.pdf>*

*Tous les liens sont ici sur le site du club :*

*<http://hotroc.free.fr/club.htm>*

*Egalement dans le journal de septembre téléchargeable au format pdf*

*[http://hotroc.free.fr/journaux/24\\_septembre\\_2020/club\\_journal09\\_2020.htm](http://hotroc.free.fr/journaux/24_septembre_2020/club_journal09_2020.htm)*

*Ainsi que sur la page FFME (voir les liens ci-dessous).*

- [Courrier rentrée club](#)
- [Informations clubs et établissements affiliés](#)
- [Informations licenciés](#)
- [Fiche inscription type](#)
- [Durée de validité du certificat médical](#)
- [Questions-réponses assurance : club et établissement affilié FFME > licencié](#)
- [Questions-réponses assurance : FFME > club et établissement affilié](#)
- [E-Formation : assurance des pratiquants](#)

#### ✚ **Rappel concernant le certificat médical**

• *Première licence loisir ou licence compétition : Obligation d'avoir un certificat médical datant de moins d'un an le jour de l'inscription.*

• *Renouvellement de la licence loisir ou compétition, à l'exception de l'alpinisme : Le renouvellement d'une licence est subordonné à la production tous les trois ans, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique.*

*Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, il convient de renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il faut produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.*

*Pour l'alpinisme : Le certificat médical doit être renouvelé chaque saison pour l'alpinisme pratiqué au-dessus de 2 500 mètres avec une nuit à cette altitude ou au-dessus.*

*Si le club souhaite simplifier la gestion des certificats médicaux, rien n'empêche la demande d'un certificat médical annuel pour toutes activités*

***Je demande donc à chacun un effort ... pensez à ce questionnaire médical et si possible fournissez un certificat médical chaque année !***

*Le tarif des adhésions pour 2021 : adultes 75€, jeunes 52€, famille 37€ ... ce tarif comporte :*

- *La licence FFME (42,00 € - adulte) ; (27,50 € - jeune) ; (13,50 € - famille)*
- *La cotisation du CT69 (6,00 €) et celle de la ligue (6,00 €)*
- *L'assurance fédérale de base (12,50 €) ou base + (15,50 €) ou base ++ (22,50 €)*
- *La cotisation FFME du club (125 €) divisée par le nombre d'adhérents (2 € environ ... si nous sommes plus de 60 !)*
- *La part HOT ROC (environ 4 € cotisation adulte) - **c'est avec cette somme que nous gérons le club***
- *Eventuellement le complément ski de piste (5 €) ... VTT (30 €) et Slackline (5 €)*
- *Adhésion uniquement club 30€ (si déjà FFME dans un autre club précisez le numéro et sinon vous serez inscrits uniquement dans la section HOT ROC - non FFME – Donc SANS ASSUFRANCE !*

✚ **L'assurance est de 12,50€ ... mais seule l'assurance RC (4,50€) est obligatoire avec l'adhésion F.F.M.E.** *Pour ceux qui voudraient ne pas bénéficier de la garantie des personnes (atteinte corporelle - défense recours - frais de recherche - rapatriement), vous avez la possibilité de ne choisir que la RC à 4,50€ sur la feuille de calcul du bulletin de renouvellement !*

*Vu le gain très faible et le risque en cas d'accident (pas de frais de recherche) ... pour gagner 8€, j'espère que cette possibilité (réglementairement obligatoire) ne fera pas trop d'adeptes !*

*Je signale que beaucoup d'assurances données comme extraordinaires (style vieux campeur), ne couvrent*

**✚Bon point : Depuis quelques années, nous envoyons à chacun la licence en format pdf.** *C'est certes du travail mais nous sommes au bureau pour ça ... Et donc ça continuera. Ceux qui le désirent peuvent alors l'imprimer.*

**✚Mauvais point : L'affaire des ruptures de conventions FFME sur les falaises d'escalade, effectuées afin de ne plus impacter la fédération en cas d'accident.**

**•D'abord les faits ...**

*En France la propriété est un droit fondamental et toute parcelle est la propriété de quelqu'un ... personne physique (Monsieur ou Madame X ou Y), ou morale (Société privée ou établissements publics comme commune, département ou état), et rien n'échappe à cela ... le sommet du Mont Blanc est la propriété d'une commune, tout comme la falaise de Crept ou de Buoux.*

*Un propriétaire est responsable de la chose qu'il a en garde (sa propriété), et si un arbre de votre jardin assomme le voisin ... vous serez responsables, et tenus de l'indemniser (via une assurance RC), de même si un bloc tombe malencontreusement de votre falaise, par le seul fait de la gravité, sur un grimpeur, un randonneur ou une voiture qui passe ...*

*Certes, c'est assez rare, et les assurances RC sont souvent peu impactées ... mais malheureusement en escalade c'est plus fréquent, et récemment la judiciarisation procédurière a réglé un tel accident sur la falaise de Vingrau par une indemnisation de 1,5 millions d'euros ... et ce procès faisant jurisprudence un autre accident va sans doute donner le même résultat en justice !*

*Normalement le responsable est le propriétaire ... mais, pour pouvoir garder une pratique libre sur des falaises, la FFME a depuis les années 80, signé des conventions où elle prend la charge du bien ! Cela pour rassurer les propriétaires qui seraient tentés d'interdire l'accès de la falaise.*

*C'est donc l'assurance de la FFME qui doit assumer ces sommes ... ce qui devient impossible financièrement, pour une RC à 3€ de 100000 adhérents ... et justifie donc le non-renouvellement des conventions. Surtout que la FFME devient responsable pas uniquement pour ses 100000 adhérents ... mais pour toute personne accidentée sur ce terrain (grimpeur ou pas).*

**•Questions fréquentes ... Une falaise n'étant pas un terrain plat, qui en est propriétaire ?**

*Le droit de propriété étant aussi lié au sous-sol, tout propriétaire l'est aussi à la verticale de ses limites (droit de tréfonds qui vous permet d'exploiter une source ou un puit de pétrole situé sur votre propriété) ! Les terrains en bord de falaises sont bornés (on trouve souvent ces marques) en retrait du rebord du vide, et comme rares sont les falaises dont une chute du sommet se terminerait loin du pied de cette falaise ... la plupart du temps le propriétaire responsable de la falaise est celui du bas ... qui possède le terrain jusqu'à la limite de bornage de son voisin (située au sommet). Mais dans le cas d'une grotte ... effectivement le propriétaire serait celui du haut (propriétaire jusqu'à l'aplomb de son bornage) !*

**•Autres question récurrente ... conventionner en TA est-ce une solution ?**

*Les conventions terrain d'aventure sont moins responsabilisantes que les conventions sites sportif certes. La différence concerne la responsabilité du matériel en place ... dans le cas d'une convention terrain d'aventure, l'accident dû à l'arrachement d'un relais ne pourra pas*

*être plaidé (le grimpeur devant assurer sa sécurité) ... mais dans les deux cas, cela ne concerne pas le support (la chose en garde) et la chute d'un bloc impactera donc les deux conventions ... et aussi une voiture passant sous la falaise ... c'est la charge du bien en garde qui joue !*

**•Existe-t-il des cas particuliers ?**

*OUI ... le législateur ayant bien conscience que certains domaines ne peuvent supporter ce risque, des domaines comme la haute montagne (définis dans la loi montagne) sont exclus de la responsabilité de la chose en garde (la commune de St Gervais ne sera pas responsable du bloc qui vous tuerait dans le couloir du goûter). Idem pour les rivières qui sont toujours la propriété de quelqu'un (Etat pour les cours d'eau navigables) ou propriétaires des berges jusqu'au milieu pour les autres ... Bien conscient que les risques de noyades dans le cas du Kayak par exemple ne pouvaient être de la responsabilité du propriétaire. Les cours d'eau sont donc exclus de la responsabilité de la chose en garde.*

**•La solution ... légiférer**

*Oui il est possible de modifier la loi, pour inclure tous les territoires non-inscrits dans la loi montagne, comme non impactés par la responsabilité de la chose en garde en cas d'accident dû à la pratique d'un loisir ... et un texte en ce sens est en préparation ... mais avant qu'il ne soit publié au journal officiel il se passera du temps !*

*A présent, vous en savez un peu plus ... la libre acceptation du risque n'est pas une notion recevable actuellement donc inutile de croire en cet argument !*

**•Que vont faire les propriétaires des sites de pratique quand ils recevront le courrier ?**

*Dans le Rhône par exemple la municipalité ayant reçu ce courrier, demande à la FFME locale de transférer la responsabilité de la falaise de Curis, dont elle est propriétaire, à la métropole sinon ils interdisent ... nul doute que ce sera partout pareil et que dans les zones très touristiques comme l'Ardèche ou les hautes Alpes, les communautés de communes ou les organismes régionaux prendront la charge de la responsabilité. Mais dans les zones où l'escalade n'a pas de retombées ... j'ai un doute !*

*Les calanques interdites un certain temps par les propriétaires (Département, ONF et Parc) pour échapper à la responsabilité qui leur incombe à présent ont stigmatisé ce grave problème, mais de nombreux sites sont menacés et certains déjà fermés dans notre département.*

**•Petite réflexion suite à cet abandon par le national du système des conventions qui garantissait un accès libre aux falaises.**

*Alors certes on peut écrire comme je l'ai fait "le responsable de l'interdiction de l'escalade dans les calanques c'est la FFME" ... Mais réfléchissons un peu.*

*1) Les conventions garantissaient l'accès à TOUS les grimpeurs ... ceux de la FFME, ceux de la FFCAM et autres ... même les non licenciés. Il existe peu de conventions faites par la FFCAM ou la FSGT*

*2) L'interdiction en revanche est valable pour tous (pas que pour les grimpeurs licenciés à la FFME).*

*3) Pour pouvoir garantir le maintien de la couverture assurance liée à ces conventions il fallait augmenter en 2021 de 7€ la cotisation afin de couvrir les millions d'euros que coûte chaque accident.*

*4) Pour beaucoup des membres que j'ai contacté cette augmentation était acceptable ... MAIS est-ce normal que la FFME demande à ses membres (et uniquement à eux) de payer pour garantir le droit de grimper à tous les utilisateurs ? ... visiblement ce fut le raisonnement*

tenu (et néanmoins je le condamne ... tout en condamnant aussi les consommateurs de falaise qui refusent de se licencier).

Donc ce n'est pas si simple de crier au chiotte la FFME ... ils devraient je pense faire marche arrière, mais ensuite essayer justement de profiter de leur rôle dans les conventions pour établir des protocoles limitant la couverture assurance des sites aux seuls licenciés (le propriétaire interdisant alors aux non licenciés l'accès).

### ✚ Position de Hot Roc sur la politique FFME ... à lire et pas à survoler !

Comme vous le lisez depuis Avril dans les médias sociaux, la FFME a voté en petit comité (le CA ... 10 personnes), durant le confinement et sans consultation de la base, l'abandon des conventions qui donnaient un accès libre (car sécurisant les propriétaires face à leur responsabilité).

De nombreux adhérents s'indignent, certains veulent quitter la FFME d'autres accepteraient une augmentation pour garder cet accès aux falaises le temps qu'une loi soit votée

**PRECISION IMPORTANTE** ... le 20 juin l'AG 2019 de la FFME (retardée pour cause de covid19) a voté en visio conférence et cette politique a été validée à 63%, rendant l'argument anti démocratie d'une telle décision sans objet.

Ce vote a surpris les régions de tradition escalade outdoor, qui étaient persuadées que le bon sens allait l'emporter. Mais c'est la démocratie et cela montre bien que les régions plates (Nord, centre et ouest) sont surtout des pratiquants de SAE qui ont refusé une augmentation conséquente (+10€) pour satisfaire les pratiquants de l'escalade en milieu naturel ... un certain égoïsme donc !

**En tant que Président je devais me positionner** ... mais voici quelques lignes directrices, avec mon opinion personnelle, depuis deux mois je cherche des solutions, et le bureau a débattu par mail de l'attitude à adopter !

**Ce qui s'offrait à nous :**

⊗ Rester en statut quo ... et perdre quelques adhérents qui refuseraient de rester FFME

⊗ Rester en statu quo ... et garder les réfractaires à titre de membres simples (normalement tous les membres d'une association FFME doivent être membre de la FFME ... mais c'est contournable en créant une section style Hot Roc libre ... avec une adhésion de 30€ par exemple qui donne les mêmes droits au matériel d'équipement ... **c'est la solution retenue pour 2021**

⊗ Quitter la FFME et s'affilier à la FFCAM ou autre ... c'est certes possible mais après consultation des démarches à faire c'est une usine à gaz ... pour la FFCAM nous perdons aussi notre identité car ils imposent le titre Club Alpin Français ... donc je ne serais alors plus Président !

⊗ Rester une association loi 1901 avec une cotisation annuelle faible assurant le quotidien ... notre topo n'étant pas labellisé FFME (ce fut intentionnel car je pressentais les problèmes à venir), nous pourrions continuer de le vendre et si grimper est encore une activité possible y puiser les ressources pour le matériel ... à l'étranger ce sera toujours possible !) ... avantage on ne cautionne pas une idéologie fédérale qui nous déplaît ... inconvénients (nombreux) :

- Plus d'assurance ... il faudra en trouver une et après étude comparative celle de la FFME est assez bonne au contraire de celle du vieux campeur par exemple !
- Plus de couverture des dirigeants ... et là la FFME est vraiment top en cas de procès (nos amis du CVHM en savent quelque chose)
- Plus de possibilité aux membres titulaires d'un diplôme fédéral de le faire valoir (il faut être membre pour se faire). On imagine mal devoir repasser les diplômes FFCAM
- Plus de possibilité à ceux qui le souhaitent de participer à des compétitions

- Plus possible à ceux qui encadrent ou travaillent dans un cadre fédéral de le faire
- Plus de moyen d'influencer la fédération ... même si c'est symbolique il faut rester sur le navire si on désire influencer
- Plus d'informations sur la vie fédérale

#### ✚ Bon point:

*Une campagne active est aussi en cours pour renverser l'équipe actuelle aux nouvelles élections lors de l'AG 2020 ! Je connais les candidats et ils sont moins résine et compétition que l'équipe actuelle ... espoir*

#### ✚ Bon point: topos de voies nouvelles!

*Vous trouverez dans ce journal des topos de voies équipées à Oman et au Liban ... pas certain qu'ils serviront beaucoup mais c'est pour rêver car aucune nouveauté ne nous est parvenue pour publication*

#### ✚ Bon point : il y a du monde à l'AG du club (vendredi 24 janvier 2020)

*Le vendredi 24 janvier 2020, se tenait l'Assemblée Générale de l'association. Remerciements au COMITE DEPARTEMENTAL F.F.M.E qui nous recevait une nouvelle fois pour cette A.G Remerciements aussi aux 19 membres présents*

**FARA Bruno (Président) ; GUERIN Renée (Trésorière) ; PALLIERE Grégory (secrétaire adjoint) ; ARZI Mamad ; BERTRAND Alain ; CHAPPAZ Laurent ; CHAXEL Eric ; CODURI Cécile ; CUISNIER Vincent ; FRANCHINA Anne Marie ; HERNANDEZ Alain ; PORTE Emilien ; MILLION Jean Louis ; MOREL Gérard ; PALLIERE Charly ; PAYEN Valentin ; ROUX Patrick ; SZAWROWSKI Nicolas 22**  
Début de l'Assemblée vers 20 heures.

#### Membres excusés (officiellement) : 31

#### ✚ Bon point : un nouveau topo est arrivé et il se vend très bien!

*Début juillet 2019 il ne restait plus de Roc'in Bugey 2009 à vendre.*

*Prévoyant cette échéance, nous avons programmé une réédition qui comprend les falaises de Crept, Virieu, Essieu et Parves. C'est **Roc'in Bugey Sud**, sorti en décembre 2019.*

*Neuville étant inclus dans le dernier topo du Rhône, il ne servait à rien de faire double emploi. Pour ce travail quelques membres du club sont particulièrement investis (Greg et son drone pour les photos, Jean Noël, Nicolas et les Ducs pour les tracés, le Président pour la coordination et la mise en page, Emilien pour la relecture). Certains grimpeurs extérieurs comme Cyril Bouchard nous ont aidé également.*

#### ✚ Bon point : licence famille :

**Rappel du principe de la licence famille ... c'est un tarif accordé à partir de la 3ème inscription sur un même domicile, (les deux premiers inscrits peuvent être les enfants ... au tarif jeune), ensuite tous les inscrits seront au tarif famille (mais toutes les options ... ski, VTT, assurance + ou ++ sont à ajouter !)**

#### ✚ Bon point ... Hot Roc: Saison 2020

*Voici le détail des 69 adhérents :*

*Adhérents FFME : 69 - Dont option ski: 29 - Nouveaux adhérents: 2 - Jeunes: 7 - Option compétition: 0 - Option VTT: 5 - Option Slackline: 0 - Option trail : 2 - Membres "club": 1- alpinisme 18*



### *Bilan ... stabilité*

*Ces chiffres sont à analyser plus finement que en regardant le nombre ... dans le détail on peut diviser le club en 4 catégories :*

- *Les habitués et membres historiques qui sont de toutes les activités (clean up days, camp d'été, journées organisées, équipement) ... une grosse vingtaine de membres (peut être une trentaine)*
- *Les membres autrefois actifs, qui ayant déménagé sont à présent loin de Lyon (Paris, Grenoble etc) : ils sont logiquement excusés ... souvent ce sont des membres " historiques du club Hot Roc ", qui veulent garder le contact par fidélité ... connotée de sentimentalité !*
- *Une dizaine de membres sont en réalité des connaissances, ou de la famille des habitués (enfants et petits-enfants).*
- *Enfin il existe une catégorie que nous pourrions qualifiée de transparente ... ils ne donnent signe de vie que pour le renouvellement, pour quelques-uns, (les compétiteurs), leur motivation est évidente ... ils cherchent juste une adhésion FFME pour pouvoir s'inscrire en compétition (la licence dite individuelle est excessivement onéreuse par rapport à l'adhésion à Hot Roc), pour les autres sans doute le besoin de s'assurer. Enfin pour quelque uns, peut être un sentiment de reconnaissance vis-à-vis de nos actions ! Nous ne connaissons que leur nom, leur adresse et leur Email ... nous aimerions bien les rencontrer parfois ... ils sont les bienvenus au camp d'été par exemple, aux clean up days ... et à L'AG !*

### **✚ Les formulaires spécifiques FFME ... Important:**

***Déclaration de voyages sportifs hors Union européenne et règlement de la prime de 50€ (à régler une fois, lors du premier voyage).***

*Cette déclaration et le règlement de la prime de 50€ se font via «l'Espace licencié». Pour plus d'informations sur votre espace licencié: <https://www.ffme.fr/ffme/licence/>*

*Pour les voyages suivants, **seule la déclaration du voyage est obligatoire.***

***Déclaration d'accident :*** *Le licencié peut remplir la déclaration d'accident en ligne via «l'Espace licencié». La déclaration d'accident reste néanmoins téléchargeable sur notre site internet, rubrique licence/en cas d'accident <http://www.ffme.fr/licence/page/apres-un-accident.html>.*

*La FFME vous remercie d'attacher un soin tout particulier à renseigner les circonstances détaillées du sinistre.*

### **✚ Bon point ... Roc'in Bugey 2020**

*Il marche plutôt bien, en 6 mois nous avons vendu 650 exemplaires ...remboursé les 8000€ d'imprimeur et constitué déjà une avance pour les frais liés à l'équipement*

### **✚ Bon point ... la carte club "membre simple" le prix baisse**

*Depuis des années, certains adhérents, qui restaient au club plus par sympathie que par nécessité, réclamaient une carte Hot Roc "uniquement", destinée à ceux qui veulent adhérer à un autre club, afin de profiter de certains avantages (Souvent une SAE).*

*Nous demandons, à ceux qui le réclament, de **faire si possible la démarche inverse avec le club qui a leur faveur ... prendre une carte de membre à ce club ... carte souvent assez chère car il propose des encadrements, possède une SAE, pratique la compétition et donc des entraînements etc... Et adhérer par HOT ROC à la FFME !***

*Si nous demandons cela, c'est pour justifier d'un nombre important d'adhérents FFME, car les adhérents "club" ne sont pas pris en compte dans le décompte !*

*Nous avons fixé en 2016 à 40€ cette adhésion, en maintenant pour ceux qui optent, les mêmes droits, (matériel d'équipement, camp d'été etc ...), ils sont considérés alors comme les autres membres, dans tous les domaines du club. **Cette année elle passe à 30€***

*Pour prendre sa carte membre simple, les statuts de la FFME imposent que l'on soit adhérent FFME dans un autre club (statutairement TOUS les membres d'un club affilié doivent être membres de la FFME), **ceux qui ne le seraient pas seront inscrits dans une section du club spécifique***

#### **✚Bon point ... l'équipement en général**

•**KALYMNOS:** *nouvelles voies par Jean Noël et Isabelle BOURGEOIS en septembre et octobre 2019 (matériel fourni par le club Hot Roc*

•**CREPT :** *Travaux d'entretien le 23 novembre 2019*

*Le samedi 3 novembre 2019, nous étions 11 membres du club motivés pour ces traditionnels travaux d'entretien de la falaise! Au programme ... débiter un arbre tombé sur le sentier, et commencer le tracé du nouvel accès vers le secteur Volontaire.*

•**CREPT :** *Samedi 14 mars 2020, Journée entretien à la falaise!*

*Juste avant le confinement ... Plus de 40 voitures au parking ... preuve que cette falaise a du succès ! Au programme entretien du sentier, désherbage au secteur Hercule, marquage des noms et surtout pose d'un câble sur le nouveau sentier d'accès à Volontaire (où de nouvelles voies sont en chantier) !*

*Satisfaction car 13 membres du club avaient répondu présents ... Le soir repas ensemble chez Archirel à Montagnieu avant le couvre-feu pour cause de coronavirus!*

#### **✚Mauvais point contre bon point !**

*Nos WE prévus à l'AG sont tombés à l'eau .... Pour cause de Covid 19 !*

#### **✚Bon point : le camp d'été ...**

*Le camp d'été 2020 de notre association, commencé le 7 août c'est terminé le lundi 24 août.*

**Participants :** *18 personnes*

**Claire ARNAUD, Isabelle et Jean Noël BOURGEOIS, Laurent CHAPPAZ, , Gilles CHATILLON, Renée et Bruno FARA, Monique JOURJON, Véronique MERLIN, Camille MEYER, Jean Louis MILLION, Gérard MOREL, Yoan, Charly et Greg PALLIERES, Emilien PORTE, Hervé RONDEAU, Nicolas SZAWROWSKI**

*Depuis 20 ans nous nous réunissons ainsi, au camping la cabane à saint Crépin, pour pratiquer l'escalade, la randonnée le vélo, la pêche ou le parapente pour d'autres. Cette année beaucoup d'escalade et de randonnée ... mais plus d'alpinisme !*

*Ces rassemblements festifs sont un lien fort de l'association, aussi le club a participé à 5 nuitées et offert pour le 15 août un big apéro qui étant un peu surdimensionné ...il a survécu toute la semaine suivante chaque soir.*

*C'était aussi l'occasion de fêter les 60 ans de notre ami Jean Louis, venu spécialement.*

*Cette année 18 participants présents et une activité intense d'escalade, pour pouvoir tester les voies nouvelles du Simoust équipées depuis 2019, nous avons donc surtout fréquenté ce site et très peu les autres contrairement aux années précédentes !*

*Question conditions ... du monde dans les hautes alpes cette année et une météo un peu capricieuse la première semaine (orages le soir), mais idéale la seconde semaine. Le camping*

*se rénove et devient moins vieillot sous l'impulsion d'un nouveau partenaire associé à la famille qui gérait depuis 50 ans cet établissement ... on reviendra en 2021 !  
La Durance n'était pas idéale pour la pêche et cette année peu de candidats au vélo!*

**Des souvenirs :**

<http://hotroc.free.fr/news/camp%20ete%202020/camp%20d%27%E9t%E9%202020/index.html>

## ***Quelques photos du camp d'été 2020***

